



**MINISTÈRE  
DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La ministre*

Paris, le 22 janvier 2026

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Conformément aux orientations fixées par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, les Outre-mer ne sont pas seulement une priorité pour le ministère qui leur est dédié : ils sont une priorité absolue pour l'ensemble du Gouvernement. Leurs spécificités, leurs défis économiques et sociaux, mais aussi leurs atouts exceptionnels, exigent une action publique ambitieuse et résolue. Depuis ma nomination comme ministre des outre-mer, j'ai fait de cette conviction une ligne directrice de mon action, réaffirmée à de nombreuses reprises et en particulier au cours des différentes discussions budgétaires.

Alors que le Premier ministre a décidé d'engager la responsabilité du Gouvernement pour faire adopter le projet de loi de finances pour l'année 2026, je tenais à vous écrire ce courrier pour faire le bilan de ce que le Gouvernement inscrit dans ce budget pour les Outre-mer, dans le respect des discussions parlementaires et des engagements pris lors de celles-ci. En effet, le texte qui est soumis à l'adoption du Parlement a beaucoup évolué par rapport à la copie initiale présentée par le Gouvernement. Sous l'impulsion des parlementaires, **1,5 milliard d'euros supplémentaires seront consacrés aux territoires ultramarins dans le budget de l'Etat et dans celui de la Sécurité sociale en 2026.**

Premièrement, je tiens à rappeler que dans **la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, le Gouvernement a ainsi intégré plusieurs mesures**, qui répondent aux préoccupations exprimées par les élus ultramarins et aux besoins concrets des territoires, en particulier :

- **Rétablissement l'intégralité des crédits pour les exonérations de charges sociales (LODEOM)**, répondant ainsi à vos interpellations légitimes sur l'effort disproportionné initialement demandé, afin de soutenir l'emploi, la compétitivité et les entreprises ultramarines et tenir compte des difficultés liées à l'insularité ;
- **Accélérer la convergence sociale à Mayotte**, en appliquant le bénéfice de la LODEOM dès le 1er juillet 2026, tout en maintenant le dispositif du CICE élargi, représentant un effort financier supplémentaire de 32 millions d'euros de l'État en faveur des Mahorais en 2026.
- **Consacrer une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros pour le financement d'actions médicales en Outre-mer**, afin de lutter contre les inégalités de santé persistantes. Je pense notamment à la prévalence plus forte du diabète singulièrement à La Réunion et aux Antilles, à l'hypertension artérielle, à la pollution au mercure en Guyane liée à l'orpailage illégal, ou encore à la propagation du Ice (méthamphétamine fumable) en Polynésie française. Ces moyens, en progression de plus de 40 %, permettront à l'État d'intensifier fortement la lutte contre la désertification médicale, d'améliorer la prévention, de renforcer la prise en charge des maladies prévalentes et de développer des expérimentations adaptées aux réalités de chaque territoire.

**Ces moyens significatifs à destination des outre-mer ont déjà été adoptés en décembre suite à l'adoption le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)** et sont une illustration concrète de notre capacité de co-construction de solutions adaptées aux réalités de chaque territoire. Ces mesures sont entrées en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et seront pleinement déployées tout au long de l'année 2026.

En deuxième lieu, **concernant le projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement a proposé ou soutenu des initiatives parlementaires**, afin d'améliorer une copie initiale qui faisait porter un effort disproportionné sur les territoires ultramarins. Au total, entre le projet initial et la copie finale du budget, **les Outre-mer bénéficieront d'un milliard d'euros de moyens supplémentaires**.

Ainsi, si ce budget est adopté, il consacrera **une augmentation de +643 millions d'euros en engagements (+22 %) et de +450 millions d'euros en paiements (+16 %) pour la seule mission « Outre-mer »**. Ces crédits viennent s'ajouter aux plus de 19 milliards d'euros au bénéfice des Outre-mer prévus par ce budget.

Cette augmentation **bénéficiera à tous les territoires ultramarins, de manière transversale**, pour les enjeux ayant trait aux spécificités ultramarines dans leur ensemble, mais aussi de manière **plus ciblée en réponse aux besoins et réalités de chaque territoire**.

## **1. Pour l'ensemble des outre-mer :**

- la copie finale, sur laquelle le Premier ministre a engagé sa responsabilité, sanctuarise les dispositifs d'investissement productifs tenant compte des couts supplémentaires liés à l'éloignement pour 100 millions d'euros. La réforme du RAFIP est donc abandonnée ;
- En parallèle, les moyens de LADOM sont augmentés, dans le texte final, de 10 millions d'euros, conformément aux demandes de l'ensemble des députés ultramarins, finançant ainsi la mobilité et la continuité territoriale ;
- Aussi, le Gouvernement a inscrit, dans le texte final, comme priorité l'accompagnement des territoires et du tissu économique ultramarins à faire face aux catastrophes naturelles *via* une augmentation, dans la copie finale, de 5 millions d'euros des crédits du fonds de secours outre-mer (FSOM) – déjà doublés dans la copie initiale ;
- Par ailleurs, le crédit d'impôt pour les investissements productifs réalisés dans les départements d'outre-mer instauré lors de la crise du covid-19 est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, notamment pour permettre à la société Corsair de bénéficier de cette mesure, au regard des impératifs de maintien de l'emploi et de la desserte des territoires ultra-marins. De façon analogue, le Gouvernement a retenu l'amendement abaissant à 0 % la TVA applicable aux opérations de transports aériens et maritimes de voyageurs et de marchandises effectués entre les collectivités d'outre-mer ainsi qu'à l'intérieur de ces collectivités ;
- Les amendements parlementaires visant à reporter la date de signature des contrats de ville en outre-mer pour bénéficier de l'abattement de TFPB est maintenu dans la copie du Gouvernement ;
- Des mesures visant à ouvrir aux collectivités ultramarines régies par l'article 73 de la constitution des facultés déjà applicables dans l'hexagone ont été préservées dans le texte final du Gouvernement, notamment la faculté pour les régions d'instituer un versement mobilité ;
- Enfin, souhaitant apporter rapidement une première réponse, dans l'attente de l'examen du projet de loi visant à lutter contre la vie chère, le Gouvernement a souhaité reprendre des amendements abondant d'un million d'euros supplémentaire les OPMR. **Les attentes légitimes de nos concitoyens ultramarins qui attendent des améliorations structurelles de leurs conditions de vie doivent trouver des réponses concrètes, adaptées aux réalités de chaque territoire et rapides, ce qu'encourage la création et le bon fonctionnement de ces observatoires.**

2. La copie finale contient en parallèle **des mesures ciblées et spécifiques à chacun des territoires ultramarins**, fruits d'amendements parlementaires soutenus par le Gouvernement ou déposés de sa propre initiative après une concertation avec les acteurs locaux :
- Des enjeux propres aux **territoires antillais** trouvent des réponses budgétaires dédiées et concrètes dans le budget final : je pense à la lutte contre les sargasses dont le fonds de gestion sera abondé de 2,5 millions d'euros supplémentaires afin de mieux répondre aux besoins sanitaires et environnementaux affectant les populations, les entreprises et les milieux de Guadeloupe et Martinique. De façon analogue, le volet territorialisé du plan national d'action chlordécone sera augmenté de 2 millions d'euros pour accroître les moyens dédiés à la dépollution des sols et aux conséquences sanitaires de celle-ci ;
  - Face aux difficultés spécifiques d'accès à l'eau en **Guadeloupe**, la copie finale comporte une dotation exceptionnelle de 15 millions d'euros dédiés au SMGEAG afin d'amplifier les efforts conduits depuis 2022 pour améliorer la distribution et l'acheminement d'eau ;
  - En **Martinique** seront maintenues les exonérations de TVA de certains produits et matières premières de première nécessité ainsi que sur les produits pétroliers afin de renforcer la lutte contre la vie chère.
  - Compte tenu de l'évolution démographique **guyanaise**, la dotation spéciale d'équipement scolaire est augmentée de près de 8 millions d'euros dans le budget final, par rapport au texte initial. Par ailleurs, comme souhaité par les élus guyanais, le report de l'impôt sur les sociétés dû par la Safer de Guyane au moment de la rétrocession du foncier a été définitivement intégrée au texte du Gouvernement.
  - Face à l'augmentation massive du trafic de stupéfiants à **La Réunion**, le Gouvernement a retenu un amendement visant à doubler le nombre d'agents de la douane, notamment à l'aéroport de La Réunion Roland Garros, pour endiguer ces trafics. Parallèlement, pour accompagner les zones franches d'activité nouvelle génération (ZFANG) à destination des TPE/PME réunionnaises faisant face à des difficultés en raison du cyclone Garance, la copie du Gouvernement retient l'amendement parlementaire réhaussant l'ensemble de leurs abattements fiscaux. Enfin, la majoration de l'accise sur les alcools forts à la Réunion est conservée dans la copie finale.

- L'accélération de la reconstruction de **Mayotte** est l'une de priorités de ce budget. Les moyens dédiés par l'État seront amplifiés en 2026 et s'élèveront à plus de 674 millions d'euros d'engagements, dont une part très significative sera gérée sur une ligne budgétaire dédiée, au sein du programme des interventions territoriales de l'État (PITE), sous la responsabilité du préfet de Mayotte. Chaque projet sera conduit avec la plus grande diligence. Des mesures fiscales tenant compte de la situation particulière du foncier à Mayotte ont été retenues dans le texte final, la prolongation de la perception de la CIS, la prorogation de l'exonération de DMTO ainsi que des mesures visant à accélérer la régularisation des titres de propriété ;
- Le maintien des dispositions dérogatoires applicables à la taxe d'apprentissage à **Saint-Pierre-Miquelon** a été acté dans la copie finale du Gouvernement, comme souhaité par les élus et le tissu économique local ;
- Afin de ne pas obérer les opérations de reconstruction **de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy** à la suite des dégâts liés au passage de l'ouragan Irma, le dispositif ad hoc d'exonérations de cotisations sociales et patronales au niveau du SMIC est maintenu pour l'année 2026 dans la copie finale du Gouvernement ;
- Je sais aussi l'attention que vous portez à la situation de la **Nouvelle-Calédonie** confrontée à une crise institutionnelle mais aussi économique et financière majeure. Conformément au relevé de conclusions de l'Accord Elysée-Oudinot et au pacte de refondation de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement a traduit dans ce budget plusieurs mesures concertées avec les élus de ce territoire, pour créer les conditions d'un avenir prospère, que seule l'adoption de ce budget permettra.
- Conformément aux demandes des parlementaires **polynésiens**, deux amendements destinés, d'une part, à renforcer les moyens opérationnels de lutte contre le trafic de stupéfiants – singulièrement d'ICE – pour 2millions d'euros et d'autre part, à amplifier les moyens dédiés par le financement d'un ETP supplémentaire affecté au comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen) sont intégrés au texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité ;
- Quatre problématiques spécifiques à **Wallis-et-Futuna** trouvent des réponses dans la copie finale du budget : la sanctuarisation du filet social pour 4,5 millions d'euros, la réévaluation de l'enveloppe de l'aide juridictionnelle pour Wallis-et-Futuna, le financement exceptionnel de l'agence de Santé pour 6 millions d'euros et l'extension de l'exonération d'impôt sur le revenu des marins embarqués sur un navire de commerce immatriculé à Mata'Utu.

L'ensemble de ces mesures **sont le fruit de compromis** : concertées ou initiées par les parlementaires et élus ultramarins, **elles apportent de premières réponses indispensables aux enjeux auxquels les territoires ultramarins doivent faire face.**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Si la loi spéciale du 26 décembre 2025 a permis d'assurer la continuité des services publics, elle **ne permet pas aux habitants, aux entreprises, aux collectivités et aux territoires ultramarins d'être dotés d'un cadre budgétaire adapté à leurs réalités et à leurs besoins**. Nous ne pouvons plus attendre pour doter la France, en outre-mer comme en hexagone, d'un budget.

**Je sais votre engagement profond et sincère pour vos territoires.** Vos retours, votre expertise et votre proximité avec l'ensemble des acteurs ultramarins sont essentiels pour nourrir et améliorer l'action du gouvernement qui a été au rendez-vous de l'ensemble de ses engagements dans un contexte budgétaire difficile.

C'est en continuant à travailler ensemble, que nous construirons des solutions durables et adaptées pour les Outre-mer et pour les Françaises et les Français qui y vivent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Naïma Moutchou